



«Le jugement affaiblit la position de négociation des Etats-Unis»

Pour Rahul Sahgal, le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine, le jugement de la cour d'appel américaine sur les droits de douane affaiblit la position de négociation du gouvernement américain vis-à-vis de la Suisse.

L'administration Trump n'a probablement plus d'influence directe sur l'offre suisse, estime Rahul Sahgal. La Suisse a envoyé son offre optimisée à Washington. «L'objectif est clair: les droits de douane de 39% doivent être fortement et rapidement abaissés», a déclaré le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine dans une interview publiée dimanche par la «NZZ am Sonntag».

Mais le jugement rendu par la cour d'appel américaine met l'administration américaine sous pression au niveau du timing: «Si la Cour suprême restreint la base juridique actuelle ou la déclare même inapplicable avant que la Suisse ne conclue un accord avec les Etats-Unis, tout sera plus compliqué pour Washington», a-t-il dit.

Le gouvernement américain devrait alors trouver une nouvelle base juridique pour les droits de douane contre la Suisse. Selon Rahul Sahgal, la chambre de commerce américano-suisse part du principe que les droits de douane sur la Suisse sont également visés par le jugement de la cour d'appel américaine.

La décision de celle-ci n'entrera pas en vigueur avant le 14 octobre. Le gouvernement américain a donc le temps de faire appel devant la Cour suprême. Ce que Donald Trump a, du reste, annoncé vouloir faire.

On ne sait ni quand ni comment la Cour suprême prendra sa décision. Rahul Sahgal ne s'attend toutefois pas à ce que la Cour suprême donne un chèque en blanc au président américain, même si la Cour dispose d'une majorité conservatrice.

Le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine estime qu'il est possible que la Cour autorise une application limitée de la loi d'urgence comme base pour les droits de douane. ats